

N°87

Décembre 2017

Caen Handi info



Caen Handi Info**Revue de presse non exhaustive
sur l'actualité du handicap**

réalisée par la Mission ville handicap
du Centre communal d'action sociale de la Ville de Caen (CCAS)

SOMMAIRE

p.4
SANTÉ

p.4
ENFANCE ET SCOLARITÉ

p.5
VIE PROFESSIONNELLE

p.5
VIE SOCIALE

p.8
ASSOCIATIONS



La Ville de Caen a édité une mise à jour du **guide Handicap**. Il recense les services et organismes de Caen et ses environs destinés aux personnes en situation de handicap et à leur famille, classés selon les thématiques suivantes : s'informer, se déplacer, se loger, apprendre, travailler, vivre au quotidien, se soigner et sortir.

Edité également en gros caractères, il sera prochainement disponible en version audio et en braille.

Il est consultable et téléchargeable sur le site internet de la ville :

<http://caen.fr/node/2518>

<http://caen.fr/sites/default/files/publication/17/11/guidehandicapcaenbdsansimg.pdf>

Vous pouvez vous procurer des exemplaires auprès du CCAS ou de l'accueil de l'Hôtel de Ville ou en faisant une demande auprès de la mission ville handicap par email: missionvillehandicap@caen.fr

Le parcours des personnes déficientes auditives en Normandie

Le parcours des personnes déficientes visuelles en Normandie

CREAI Normandie, septembre 2017

L'accompagnement des personnes déficientes sensorielles est défini comme une priorité pour le prochain Plan régional de santé (PRS). Dans le cadre de son élaboration, l'agence régionale de santé (ARS) Normandie a souhaité s'appuyer sur les résultats de deux études sur le territoire normand, l'une sur les parcours des personnes en situation de déficience auditive et l'autre sur les parcours des personnes en situation de déficience visuelle.

Ces études se sont attachées à apporter un éclairage sur les besoins d'accompagnement et les points de rupture dans le parcours de ces personnes (sur le repérage des troubles et le diagnostic de la déficience, l'accès aux soins de santé, le choix du mode de communication, la scolarisation, l'accès aux formations et à l'emploi, l'insertion sociale, les besoins des familles) et propose des pistes d'action

Le parcours des personnes déficientes auditives en Normandie

http://ancreai.org/sites/ancreai.org/files/rapports/redaction-da-septembre-2017_0.pdf (étude)

<http://ancreai.org/sites/ancreai.org/files/rapports/synthese-def-auditive-sept2017.pdf> (synthèse)

Le parcours des personnes déficientes visuelles en Normandie

<http://ancreai.org/sites/ancreai.org/files/rapports/redaction-dv-septembre-2017.pdf> (étude)

<http://ancreai.org/sites/ancreai.org/files/rapports/synthese-def-visuelle-sept2017.pdf> (synthèse)

Le parcours des personnes en situation de polyhandicap en Normandie

CREAI Normandie, septembre 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie quinquennale – volet polyhandicap, des orientations en matière de transformation de l'offre médico-sociale et de l'élaboration du projet régional de santé 2ème génération, l'ARS Normandie porte pour ambition l'amélioration sur le territoire de l'accompagnement des personnes en situation de polyhandicap, afin que puissent être garantis l'accès aux droits et libertés individuels.

L'objet de l'étude confiée au CREAI Normandie est d'identifier les trajectoires individuelles parcourues par des personnes polyhandicapées (depuis la phase diagnostique jusqu'aux conséquences du polyhandicap sur leur vie quotidienne), de déterminer des leviers et pistes d'action susceptibles d'optimiser leur accompagnement, afin d'élaborer avec les professionnels et représentants de familles, des préconisations sur la restructuration de l'offre pour réduire les inégalités sociales et territoriales.

<http://ancreai.org/sites/ancreai.org/files/rapports/parcours-personnes-situation-polyhandicap-normandie.pdf> (étude)

<http://ancreai.org/sites/ancreai.org/files/rapports/synthese-polyhandicap-vf.pdf> (synthèse)

SANTE

► Des GEM précieux pour leurs adhérents

(ASH, 1/12/2017, p 18) - Réf: I'- 12.3

L'Association nationale des centres régionaux d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (ANCREAI) a conduit une étude nationale sur les groupes d'entraide mutuelle (GEM), lieux de rencontres, d'échanges et de soutien pour les usagers en santé mentale.

Un panel diversifié de 25 GEM (20 GEM « handicap psychique » et 5 GEM « traumatisme crânien ») ont participé à cette étude qualitative dans le cadre d'entretiens collectifs et individuels.

L'objectif de cette étude est notamment de définir le sens et les bénéfices que trouvent les membres du GEM à participer à ce collectif d'entraide ainsi que les modalités de la gouvernance et de fonctionnement du GEM permettant de favoriser la participation de ses membres.

http://ancreai.org/sites/ancreai.org/files/rapport_final_gem_ancreai.pdf (rapport)

http://ancreai.org/sites/ancreai.org/files/ancreai_synthese_final_gem_2017_def.pdf (synthèse)

► Loi "santé". L'organisation territoriale du système de santé

(ASH, 1/12/2017, p 43-54) – Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 et décision du Conseil constitutionnel n°2015-727 DC du 21 janvier 2016, Journal officiel du 27 janvier 2016 - Réf: I- 2.9

La loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, dite loi "santé" a mis en place une nouvelle organisation territoriale du système de santé, notamment en rétablissant la notion de service public hospitalier, en faisant la promotion de la coopération et de la coordination au sein des territoires et en mettant en place un service territorial de santé mentale (définition d'une mission de psychiatrie de secteur).

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000031912641

[Lire la décision du conseil constitutionnel du 21 janvier 2016](#)

► HAD

(ASH, 15/12/2017, p 7) - Réf: VI- 1.1.3.6

La direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) a récemment publié une étude sur l'hospitalisation à domicile (HAD), sur la période 2006-2016.

En 2016, 313 établissements coordonnent des prises en charge d'hospitalisation à domicile, contre 170 en 2006.

En dix ans, l'activité réalisée a plus que doublé (passant de 1,9 million à 4,9 millions de journées), tout comme les capacités de prise en charge : le nombre de patients pouvant être hospitalisés à domicile simultanément est passé de 6 900 à 16 300.

http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dd23_dix_ans_d_hospitalisation_a_domicile_2006_2016.pdf

ENFANCE ET SCOLARITE

► Déficiences visuelles. Une vision collaborative

(ASH, 1/12/2017, p 22-26) - Réf: II- 4.1

Depuis 2012, l'Institut des jeunes aveugles (IJA) et l'Institut de recherche en informatique (IRIT) de Toulouse collaborent au sein du laboratoire commun "Cherchons pour voir", structure unique en France permettant la coopération permanente de professionnels de la recherche, de la pédagogie et de l'éducatif avec pour objectif le développement des innovations utiles aux personnes déficientes visuelles.

Ils travaillent notamment avec le Fab Lab (laboratoire de fabrication) de Toulouse, s'appuyant sur les nouvelles technologies (découpe laser à commande numérique, impression 3D). Un concours "T'as qu'à voir", créé en

2015, réunit des étudiants, des salariés de l'IJA et un enseignant-chercheur de l'IRIT afin de fabriquer, sur le mode de l'émulation, des objets novateurs.

VIE PROFESSIONNELLE

TRAVAIL EN MILIEU ORDINAIRE

► **L'emploi accompagné**

(ASH, 8/12/2017, p 39-44) - Réf: III- 2

Ce dossier fait le point sur le dispositif de l'emploi accompagné en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017. Il s'agit de proposer un accompagnement médico-social et un soutien à l'insertion professionnelle aux travailleurs handicapés en vue de leur permettre d'accéder et de se maintenir dans l'emploi rémunéré. Il prévoit également un accompagnement de l'employeur, assuré par une personne morale gestionnaire.

Les bénéficiaires de ce dispositif sont les personnes reconnues travailleurs handicapés, les travailleurs handicapés accueillis dans un ESAT (établissement et service d'aide par le travail) ou rencontrant des difficultés particulières pour sécuriser de façon durable leur insertion professionnelle.

Après une décision prise par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, une convention individuelle est signée précisant les modalités d'accompagnement et de soutien du travailleur handicapé et de l'employeur.

Après un appel à candidatures de l'agence régionale de santé, la personne morale gestionnaire du dispositif d'emploi accompagné peut être un établissement ou service social et médico-social ou un organisme gestionnaire d'établissement ou service social et médico-social.

► **Inclusion des travailleurs handicapés**

(ASH, 15/12/2017, p 10) - Réf: III- 2.1

Le défenseur des droits a récemment publié un guide intitulé " Emploi des personnes en situation de handicap et aménagement raisonnable" dont l'objectif est de faire connaître aux employeurs l'obligation d'aménagement raisonnable, qui reste trop souvent ignorée, et de les accompagner dans la mise en place de mesures appropriées pour l'emploi des travailleurs handicapés.

https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/171205_ddd_guide_aménagement_num_accessible.pdf

VIE SOCIALE

MAINTIEN A DOMICILE

► **Un guide d'Handéo pour l'aide à domicile auprès des jeunes autistes**

(ASH, 1/12/2017, p 19) - Réf: VI-1.1.3

L'association Handéo a récemment publié un guide à destination des professionnels de l'aide à domicile pour mieux accompagner les enfants et adolescents autistes, en précisant notamment les attitudes et comportements à adopter.

<http://www.handeo.fr/sites/default/files/field-files/Guide%20Autisme%20MAJ30.11.pdf>

► **Habitat inclusif**

(ASH, 8/12/2017, p 8) - Réf: VI-1.1.9

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), la direction générale de la cohésion sociale et la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages ont diffusé un guide d'aide au montage des projets d'habitat inclusif, destiné aux porteurs de projets.

Il présente une description des formules possibles d'habitat inclusif, des recommandations et des propositions pour le montage de projets concernant le bien-être des personnes âgées et des personnes handicapées et la sécurisation juridique et financière des modèles.

<http://www.cnsa.fr/documentation/guide-de-l-habitat-inclusif-pour-les-personnes-handicapees-et-les-person.pdf>

► Proches aidants

(ASH, 22/12/2017, p 6) - Réf: VI-1.1.3.8

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a récemment publié un guide d'appui méthodologique intitulé "Accompagnement des proches aidants" destiné aux partenaires de la CNSA (associations nationales, agences régionales de santé, conseils départementaux).

L'objectif est de mobiliser les crédits de la CNSA pour financer des actions en matière d'aide aux aidants.

http://www.cnsa.fr/documentation/exe_cnsa_guide_methodologique_db.pdf

► Maladies neuro-dégénératives : 15 recommandations faites aux ARS pour l'habitat inclusif

(ASH, 22/12/2017, p 39) - Note d'information n° DGCS/SD3A/2017/306 du 27 octobre 2017 - Réf: VI-1.1.9

Dans le cadre de la déclinaison régionale du plan « maladies neuro-dégénératives » 2014-2019 visant à promouvoir les formes d'habitat inclusif, une récente note d'information de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), diffusée aux agences régionales de santé (ARS), formule 15 recommandations et propositions sur la conduite à adopter face au développement de cette nouvelle offre d'habitat inclusif. L'objectif est de donner des pistes permettant de mieux accompagner les projets concernant les personnes atteintes d'une maladie neuro-dégénérative (MND), en structurant le rôle des acteurs institutionnels locaux en charge du développement de l'habitat inclusif, en prenant en compte les besoins spécifiques des personnes atteintes de MND, en sécurisant juridiquement et économiquement les montages des projets d'habitat inclusif et en améliorant la connaissance et la visibilité de l'habitat inclusif.

http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2017/12/cir_42789.pdf

► Accompagner le handicap. Assistant au parcours de vie

(ASH, 29/12/2017, p 16-20) - Réf: VI-1.1.3.9

Depuis 2016, la fédération d'employeurs Nexem pilote, avec cinq associations du champ du handicap mental, l'expérimentation d'une nouvelle fonction: l'assistant au projet de vie (APV), pour une durée de trois ans.

Le rôle de l'APV est d'accompagner la personne handicapée et sa famille dans une réflexion globale sur son parcours de vie et de les soutenir dans leurs démarches. Il s'agit d'énumérer tous les besoins de la personne en situation de handicap, en dehors des institutions traditionnelles et de l'offre médico-sociale.

Après une année d'expérimentation, les premiers éléments de bilan et d'évaluation sont positifs et un référentiel est en cours de rédaction.

HEBERGEMENT

► "Une réponse accompagnée pour tous"

(ASH, 15/12/2017, p 41-49) - Réf: VI- 1.2

Débuté fin 2015, le dispositif "une réponse accompagnée pour tous" vise à proposer des solutions de proximité sur mesure aux personnes handicapées présentant des troubles lourds afin d'éviter toute rupture dans son accompagnement.

En 2017, 90 départements se sont engagés dans ce dispositif qui doit être généralisé au 1^{er} janvier 2018.

Ce dossier présente le plan d'accompagnement global (conditions, élaboration, mise en œuvre dans les territoires pionniers) et les dispositifs connexes (pôles de compétences et des prestations externalisées, suivi des orientations, dispositif intégré des ITEP, l'emploi accompagné et le projet Serafin-PH).

TRANSPORTS

Afin de pallier aux difficultés engendrées par l'arrêt du tram (fermeture ou déplacement de certaines stations, difficultés de circulation, modification de certaines lignes), **l'association Handuo Tandem Caen (HTC), en lien avec la direction des transports de la communauté urbaine Caen la Mer**, propose un service gratuit d'accompagnement pour les personnes en situation de handicap, afin de les familiariser avec le nouveau réseau de substitution mis en place au 1^{er} janvier 2018.

Quatre personnes sont disponibles pour accompagner la personne depuis son domicile jusqu'à la station de bus la plus proche, l'accompagner dans le bus et repérer avec elle son nouvel itinéraire aller et retour.

Contact: Handuo Tandem Caen, 54 quai Amiral Hamelin 14000 Caen, tél : 06-800-801-93, email : handuo.caen@gmail.com

LOISIRS ET CULTURE

« Un jardin ne peut être thérapeutique que s'il est investi par les usagers »

(ASH, 22/12/2017, p 28-29) - Réf: VI-3.3.10

Les jardins thérapeutiques sont des jardins accessibles et adaptés aux personnes ayant certaines difficultés ou handicaps et qui poursuivent des objectifs spécifiques en termes de santé. Ils peuvent être utilisés par les professionnels de santé (kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychothérapeutes, psychologues...).

Il peut y avoir différents styles de jardin : sensoriel, où l'accent est mis sur les végétaux, les matières, les matériaux ; horticole, pour les activités de jardinage ; de détente ; social, pour les rencontres entre les habitants d'une institution et leurs proches ; de marche...

Un projet de création d'un jardin thérapeutique doit se faire avec les futurs utilisateurs, résidents ou patients, afin qu'il soit investi au mieux par les usagers.

Plusieurs études réalisées en Europe, au Japon et aux Etats-Unis constatent les bienfaits de ces jardins (diminution du nombre de maladies, augmentation de la longévité et de l'espérance de vie en bonne santé, réduction de l'anxiété et amélioration de la concentration et des relations avec les autres chez les enfants souffrant de troubles autistiques, ...).

Les effets sont également bénéfiques pour les professionnels travaillant dans le secteur sanitaire, social et médico-social.

Malgré un essor certain ces dernières années, la France accuse beaucoup de retard dans ce domaine en comparaison des pays anglo-saxons.

VIE PRATIQUE

La communauté urbaine Caen la mer propose, depuis octobre dernier, un **nouveau service gratuit de collecte à domicile sur rendez-vous des encombrants à destination des personnes âgées (+ de 75 ans) et des personnes à mobilité réduite**, résidant dans une des 35 communes historiques de Caen la mer.

Les déchets concernés sont les suivants: literie, mobilier, électroménager, audiovisuel, matériel, informatique, puériculture, équipements de jardin, de loisirs.

Le service peut être sollicité jusqu'à 3 fois par an.

Justificatifs demandés: justificatif de domicile (copie de facture d'électricité, de téléphone, taxe d'habitation...), une pièce d'identité (copie de carte nationale d'identité, passeport...) pour les personnes de plus de 75 ans et une pièce justificative (copie de carte d'invalidité, justificatif médical...) pour les personnes à mobilité réduite.

Contact : Caen la Mer, Service déchets ménagers, tél: 02 31 304 304 ou email: contactdechetsmenagers@caenlamer.fr
<http://www.caenlamer.fr/content/un-nouveau-service-pour-la-collecte-des-encombrants-0>

► **Le centre d'appel d'urgence pour sourds et malentendants doit évoluer, selon l'IGAS et l'IGA**

(ASH, 29/12/2017, p 8) - Réf: VI- 3.4.1.4

L'inspection générale des affaires sociales (IGAS) et l'inspection générale de l'administration (IGA) ont récemment publié un rapport d'évaluation concernant le '114, le numéro téléphonique d'urgence destiné aux personnes sourdes et malentendantes.

Une nouvelle plate-forme de « conversation totale » devrait permettre, courant 2018, de dépasser certaines limites rencontrées aujourd'hui par le dispositif : les usagers pourront disposer des images vidéo, de l'écrit et du son, simultanément ou séparément, et bénéficieront ainsi d'un meilleur accès à ce numéro d'urgence (par langue des signes notamment) ; le service sera aussi accessible aux personnes aphasiques et sourdaveugles. La mise en œuvre du '114' est assurée par un service créé à cet effet au sein du CHU de Grenoble : le Centre National Relais 114, qui relaie les demandes et alertes vers les services spécialisés (SAMU, police, gendarmerie, pompiers) sur l'ensemble du territoire national.

Ce rapport fournit un bilan du fonctionnement de ce centre et précise ses perspectives, avec une attention particulière accordée à l'évaluation des coûts de déploiement et de fonctionnement de cette solution technologique et la mise en perspective de ce projet avec d'autres projets de modernisation des centres d'appels.

<http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/CNR114web.pdf>

POLITIQUE DU HANDICAP

► **Le budget 2018 de la CNSA est en hausse de 3,5%**

(ASH, 1/12/2017, p 10-11) - Réf: I- 3.4

Le budget de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) s'élèvera à 25,8 milliards d'euros en 2018 dont 11,6 milliards consacrés au secteur des personnes handicapées.

Sur cette part, 593,6 millions d'euros seront versés aux départements au titre de leurs dépenses de prestation de compensation du handicap (PCH) et 143,4 millions d'euros seront dédiés au financement des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

► **L'activité des MDPH augmente toujours, selon la CNSA**

(ASH, 1/12/2017, p 13-14) -Réf: I-3.4

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a récemment publié une synthèse des rapports d'activité 2016 des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

En 2016, 4,4 millions de demandes ont été adressées aux MDPH, contre 4,25 millions en 2015, soit +4,5 %.

Malgré la hausse de l'activité, les délais moyens de traitement restent stables.

Les demandes liées à l'emploi (dont l'allocation aux adultes handicapés) sont les plus importantes (37,1%).

Enfin, le niveau global de dépenses de fonctionnement des MDPH s'élève à 211,9 millions d'euros en 2016.

http://www.cnsa.fr/documentation/synthesera_mdpd.pdf

ASSOCIATIONS

FRANCE ALZHEIMER CALVADOS

Adresse postale : 17 rue des Boutiques 14000 CAEN

Tél : 02 31 28 03 54 - Email : contact@francealzheimer14.fr

Site internet : <http://www.francealzheimer-calvados.org>

A CONSULTER AU SERVICE IPH

Déclic (n°179- Novembre/Décembre 2017)

Dossier : Hized.org

Etre Handicap Information (n°151- Hiver 2017)

Dossier : Réussir: Autisme et emploi

Faire Face (n°752- Novembre/Décembre 2017)

Dossier : Dossier créateurs d'entreprise. Des outils pour ouvrir sa boîte

Renseignements HANDICAP

Le service IPH vous offre 3 solutions :

Notre site internet : www.caen.fr, rubrique Handicap
[Le guide Accessibilité](#), des listes d'associations, des coordonnées d'ouvrages sur le handicap...

En consultation sur place et sur rendez-vous (dans les locaux du service IPH) :

- > Des articles signalés dans la revue de presse ;
- > Des ouvrages ;
- > Des revues :
 - *Déclic* (bimestriel) : magazine de la famille et du handicap ;
 - *Etre Handicap Information* (bimestriel) : magazine généraliste sur le handicap ;
 - *Faire Face* (mensuel) : magazine sur le handicap moteur, revue de l'association des paralysés de France (APF) ;
 - *Vivre ensemble* (bimestriel) : magazine sur le handicap mental, revue de l'association UNAPEI.
- > Documentations diverses sur les associations, les loisirs et la culture, l'emploi, le maintien à domicile...

Par téléphone : 02 31 15 38 56

Permanence téléphonique :

- Mardi de 10h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30,
- Jeudi de 10h30 à 12h00

CCAS de CAEN **Service Information Personnes handicapées**

9, rue de l'Engannerie - CAEN
infopersonneshandicapees@caen.fr

Accès

Tram : *arrêt Bernières*
Bus : *arrêts Saint-Jean ou Bernières*